



### Avis d'Appel d'Offres National Simplifié

La Société Nationale d'Aménagement de Terrains de Développement de l'Habitat et de Promotion et de Gestion Immobilière ISKAN sn, lance le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de la réalisation des prestations suivantes:

- **Délimitation de la zone de recasement de la ville de Sélibaby** suivant les coordonnées indiqués sur le plan de la zone (annexe I) à l'aide d'un appareil topographique (Station total ou GPS différentiel).
  - **Bornage et peinture des 24 points répertoriés sur le plan à l'aide de bornes en béton armé fabriqué suivant le modèle défini dans le cadre du DQE en annexe pour un délais d'exécution de 15 jours ;**
1. Les entreprises intéressées sont priées de présenter leurs offres techniques et financières en remplissant les formulaires de soumission (annexe II) et le DQE (annexe III) ainsi que toutes les pièces exigées par le Dossier d'AONS en deux exemplaires (un original et une copie), et de les déposer sous pli fermé au siège de la Société Nationale ISKAN, Immeuble Brakna- rue de l'Indépendance BP 28 Nouakchott- Mauritanie téléphone : 45 25 46 01), au plus tard le **Mercredi 25 Juillet 2018 à 10 Heures TU** ;
  2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée doit porter exclusivement les mentions suivantes : « **Mr le Président de la CIMAC de la Société Nationale ISKAN, Offre relative à la Délimitation et au Bornage de la Zone de recasement de la ville de Sélibaby (GUIDIMAGHA)** ;
  3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le **Mercredi 25 Juillet 2018 à 10 Heures 30 TU**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités ;
  4. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent saisir par écrit la Commission au plus tard le **23 Juillet 2018 à 10 Heures 30 mn** ;
  5. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci-après :
    - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
    - ii. Expérience du soumissionnaire dans l'exécution de travaux similaires (un (1) Marché similaire),
    - iii. Qualification du personnel clé et planning d'exécution,
    - iv. Montant corrigé de l'offre financière, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante.
  6. La Commission attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience et dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'AONS et déclarée moins disante par rapport aux autres concurrents.
  7. ISKAN n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

Nouakchott, le 19/07/2018

Le Directeur Général

MOHAMED MAHMOUD OULD JAAFAR